

**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire**

Distr. restreinte
22 juin 2020
Français
Original : anglais et français

**Comité permanent
78^e réunion****Autonomie et inclusion***Résumé*

Des progrès importants sur la voie de l'autonomie et de l'inclusion ont été accomplis ces dernières années. Toutefois, la pandémie de la maladie du coronavirus (COVID-19) menace d'inverser cette tendance et amplifie la nécessité de plus de solidarité et d'un partage plus grand des responsabilités afin de donner suite aux engagements exposés dans le Pacte mondial sur les réfugiés. Ce document fournit une actualisation des avancées obtenues et des difficultés rencontrées pour renforcer l'autonomie et l'inclusion des personnes relevant de la compétence du HCR dans les services nationaux, y compris dans le contexte de la COVID-19. Il étudie aussi les possibilités offertes par les engagements pris en faveur de l'autonomie et de l'inclusion lors du premier Forum mondial sur les réfugiés, en décembre 2019.

Table de matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-3	3
II. Contexte	4-7	3
III. Avancées, défis et possibilités récentes.....	8-14	4
IV. Concrétiser les engagements pris lors du Forum mondial sur les réfugiés.....	15-16	5
V. Conclusion	17	5

I. Introduction

1. Malgré la forte augmentation du nombre de personnes déplacées de force ces dernières années, des progrès importants sur la voie de l'autonomie et de l'inclusion ont été accomplis. Toutefois, la pandémie de la COVID-19 menace d'inverser cette tendance et a une incidence négative sur la capacité des personnes déplacées à générer un revenu pour couvrir leurs besoins essentiels et assurer leur sécurité alimentaire. La pandémie a également perturbé l'accès à l'éducation et affaibli la capacité de certaines parties prenantes à soutenir l'autonomie et l'inclusion. La préservation des gains qui avaient été obtenus nécessitera une dynamique durable visant à instaurer un plus grand partage de la charge et des responsabilités à l'échelle internationale, ainsi que le prévoit le Pacte mondial sur les réfugiés.

2. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, avec sa promesse de « ne laisser personne de côté », et le Pacte mondial sur les réfugiés, y compris le Cadre d'action global pour les réfugiés, ont apporté la preuve de la volonté et de la détermination de la communauté internationale à améliorer les conditions socio-économiques des réfugiés et des communautés d'accueil, et on fait naître un sentiment d'optimisme. En raison de la pandémie de la COVID-19, l'apport d'un soutien accru aux réfugiés sera nécessaire pour garantir leur santé, leur protection et la couverture de leurs besoins essentiels, et il faudra en même temps concrétiser les engagements pris pour tenter de les conduire à l'autonomie et à l'inclusion.

3. Ce document fournit une actualisation des avancées obtenues et des difficultés rencontrées pour renforcer l'autonomie et l'inclusion des personnes relevant de la compétence du HCR dans les services nationaux, y compris dans le contexte de la COVID-19. Il porte aussi sur les possibilités offertes par les engagements pris en faveur de l'autonomie et de l'inclusion lors du premier Forum mondial sur les réfugiés, en décembre 2019.

II. Contexte

4. Le Pacte mondial sur les réfugiés demande à la communauté internationale de « veiller à ce que les réfugiés et leurs communautés d'accueil ne soient pas des laissés-pour-compte du progrès vers l'atteinte des objectifs de développement durable », y compris en soutenant l'inclusion des réfugiés dans la planification du développement, les systèmes éducatifs, les marchés du travail, les systèmes de santé, les services sociaux et les programmes de protection de l'enfant au niveau national. Le Pacte mondial sur les réfugiés reconnaît que l'inclusion économique, sociale et culturelle des réfugiés est bénéfique à la fois aux réfugiés et aux communautés d'accueil, et que l'inclusion est un élément clé de l'objectif d'autonomie énoncé dans le Pacte. L'autonomie désigne la capacité des personnes, des ménages et des communautés à satisfaire leurs besoins essentiels, à jouir de leurs droits humains et à mener une vie digne.

5. La plupart des personnes déplacées de force dans le monde ont des possibilités limitées de parvenir à l'autonomie. De nombreux réfugiés, déplacés internes, apatrides et demandeurs d'asile se trouvent dans une situation où l'accès aux soins de santé ; aux services d'eau, assainissement et hygiène ; et à l'éducation est restreint, et où les systèmes de sécurité sociale sont inaccessibles.

6. Comme très peu de réfugiés peuvent bénéficier d'une solution durable et que la plupart restent dans une situation de déplacement prolongé, le HCR travaille en partenariat avec les acteurs du développement afin d'aider les réfugiés et leurs communautés d'accueil et de promouvoir l'inclusion, conformément aux préconisations du Pacte mondial sur les réfugiés. Toutefois, les enseignements tirés du déploiement du Cadre d'action global pour les réfugiés, des projets mis en œuvre au titre du sous-guichet régional de l'IDA-18 pour les réfugiés, de la Banque mondiale, et d'autres indiquent que le passage de l'apport d'une assistance humanitaire internationale aux réfugiés à leur inclusion est un processus à long terme. Pour réussir, l'inclusion nécessite un environnement politique dans lequel les

réfugiés sont autorisés à exercer leurs droits socio-économiques, où les gouvernements ont la capacité d'absorber de nouvelles populations, et où une aide multilatérale au développement est disponible.

7. En Éthiopie par exemple, la mise en œuvre du texte très progressiste de la Proclamation de 2019 en faveur des réfugiés permet à ces derniers d'obtenir un permis de travail, d'avoir accès à l'enseignement primaire et de passer le permis de conduire. Cette politique nécessite un appui plus important de la communauté internationale, une programmation à long terme axée sur les régions et un rôle plus grand des autorités infranationales. Au Rwanda, le plan stratégique pluriannuel d'inclusion des réfugiés dirigé par le gouvernement explique qu'il est nécessaire de disposer d'un financement humanitaire et du développement cohérent, d'utiliser efficacement les ressources, d'établir des documents légaux et de mettre en place une communication ciblée pour les réfugiés vivant dans des camps afin de faciliter leur passage de la dépendance par rapport à l'assistance humanitaire à un modèle inclusif. En République islamique d'Iran, l'accès durable des réfugiés afghans au système éducatif national nécessitera un appui plus important des acteurs du développement.

III. Avancées, défis et possibilités récents

8. Le HCR plaide depuis longtemps pour l'inclusion des réfugiés dans les systèmes de santé nationaux. Des exemples encourageants ont été relevés dans ce domaine ces dernières années. Au Ghana et en Turquie, les réfugiés ont été intégrés au système de soins de santé national dans les mêmes conditions que les ressortissants du pays. Au Rwanda, les réfugiés urbains de Kigali ont récemment été intégrés dans le dispositif national d'assurance santé. Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, le HCR travaille avec l'Organisation mondiale de la santé à promouvoir l'inclusion des réfugiés dans les plans de réponse nationaux.

9. Des avancées sont aussi réalisées concernant l'inclusion des réfugiés dans les systèmes éducatifs nationaux. Lors du Forum mondial sur les réfugiés, la République centrafricaine et le Niger se sont engagés à intégrer les réfugiés dans leurs plans pour le secteur éducatif, soulignant la nécessité d'adopter une méthodologie afin de déterminer le coût généré par l'intégration d'enfants supplémentaires dans des systèmes éducatifs déjà sollicités à l'extrême. La COVID-19 a également des répercussions importantes sur les systèmes éducatifs nationaux, à la suite de la fermeture des écoles, et sur la manière dont le HCR soutient ce secteur. Le HCR travaille avec les gouvernements et d'autres partenaires à des programmes numériques et de télé-enseignement, s'appuyant sur les partenariats existants avec le secteur privé. En Ouganda par exemple, l'Organisation étend un programme existant financé par Google pour aider le gouvernement à maîtriser les contenus déjà accessibles en ligne qui se développent rapidement. Dans les camps de Dadaab, au Kenya, la radio communautaire est utilisée pour que les enfants puissent continuer à apprendre, malgré la fermeture des écoles. En Jordanie, le HCR travaille avec le Ministère de l'éducation pour faciliter l'accès des réfugiés et de leurs communautés d'accueil à l'éducation en utilisant des plateformes d'apprentissage en ligne.

10. Ces dernières années, des progrès importants ont été accomplis dans l'adoption de politiques mondiales qui fournissent un environnement de nature à promouvoir l'autonomie. Plusieurs pays, dont Djibouti et l'Éthiopie, ont adopté une politique qui accorde le droit de travailler aux réfugiés. Le HCR renforce les partenariats afin d'aider les pays à mettre en place, au niveau national, des changements qui étendent l'accès au marché. En partenariat avec l'Organisation internationale du travail, plus de 15 évaluations de marché conjointes ont été menées en vue de mettre en évidence les lacunes existantes et les possibilités économiques pour les réfugiés. Le HCR a aussi collaboré avec la Banque mondiale et les organismes de statistiques nationaux afin de recueillir des données socio-économiques auprès de ménages de réfugiés au Kenya, au Niger, en Ouganda et au Tchad, fournissant des informations détaillées sur les revenus, la consommation, les qualifications, la santé et l'activité économique. Ces informations aideront à mettre en évidence les lacunes et les possibilités, à mener des actions de plaidoyer reposant sur des éléments concrets et à éclairer l'élaboration de programmes.

11. Il est essentiel de faciliter l'accès des personnes déplacées et des membres de la communauté d'accueil à des financements et à des prêts pour renforcer l'autonomie. L'accès à des services financiers abordables, comme des comptes bancaires, l'argent mobile, des prêts et des crédits, a étendu le recours à des prestataires de services financiers locaux pour fournir l'assistance en espèces. Le HCR a actuellement plus de 45 contrats avec des prestataires de services financiers qui offrent des services de paiement aux réfugiés. De plus, 17 prestataires de services financiers dans 13 pays proposent à présent des services de crédit aux réfugiés, tandis que 15 autres sont en train de mettre en place des arrangements locaux pour assurer ce service important. Pour appuyer l'inclusion des populations les plus vulnérables dans les activités portant sur les moyens de subsistance et améliorer leur autonomie, le HCR, le Partenariat de la Banque Mondiale pour l'inclusion économique et 13 organisations non gouvernementales travaillent à intensifier l'« approche graduée » avec la Coalition pour l'atténuation de la pauvreté.

12. Les conséquences socio-économiques de la COVID-19 comportent des risques importants pour les réfugiés entrepreneurs. Dans toute l'Afrique, dans les Amériques et dans tout le Moyen-Orient, des centaines de milliers de réfugiés ont besoin d'une assistance financière urgente pour assurer leur subsistance quotidienne depuis l'entrée en vigueur des confinements et autres mesures de santé publique. Au Liban, pays qui était déjà confronté à une récession économique avant la pandémie, plus de la moitié des réfugiés interrogés par le HCR fin avril ont déclaré avoir perdu leurs mécanismes de subsistance, comme des possibilités de trouver un emploi quotidien. Parmi les réfugiés consultés, 70 % ont indiqué avoir été contraints de sauter des repas. Les répercussions de la pandémie sur les femmes réfugiées ont été particulièrement profondes, presque toutes celles qui travaillaient expliquant que leur source de revenu avait été perturbée. D'autres problèmes ont aussi été évoqués, comme les expulsions, les tensions accrues avec la communauté d'accueil et une augmentation des mécanismes d'adaptation négatifs.

13. Avec la suspension de nombreuses activités économiques depuis la déclaration de la pandémie, la situation d'urgence liée à la COVID-19 a accéléré l'emploi des réfugiés comme personnel de santé dans plusieurs pays d'accueil. Les réfugiés ont également été employés dans la production d'articles de sécurité essentiels, comme les équipements de protection individuelle et du savon, pour appuyer la réponse. Dans le monde entier, l'apport d'une assistance en espèces aux réfugiés a été intensifié comme moyen rapide et efficace de fournir une aide, permettant aux familles de répondre à leurs besoins essentiels et atténuant certains des effets socio-économiques négatifs de la crise sur les communautés. Au Costa Rica par exemple, les personnes relevant de la compétence du HCR ayant un permis de travail qui avaient perdu leur emploi à cause de la pandémie ont pu bénéficier de transferts d'espèces mensuels. En Mauritanie, le HCR travaille avec le gouvernement et d'autres partenaires afin de garantir l'accès des réfugiés aux mécanismes nationaux de protection sociale pour atténuer l'impact socio-économique négatif de la pandémie.

14. Malgré les progrès accomplis dans de nombreux pays, des mesures supplémentaires doivent être prises pour assurer l'inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux de protection sociale, en particulier lorsque ces systèmes sont déjà sollicités à l'extrême pour les nationaux. Le HCR travaille avec les gouvernements et les partenaires dans différents contextes afin de veiller à ce que les réfugiés continuent de recevoir des prestations sociales pendant la COVID, notamment en Afrique du Sud, au Brésil et au Costa Rica. L'extension de programmes nationaux de protection sociale visant à inclure les réfugiés qui commencent à apparaître en Mauritanie et au Congo (République du) est un exemple encourageant dans des contextes plus difficiles.

IV. Concrétiser les engagements pris lors du Forum mondial sur les réfugiés

15. Lors du Forum mondial sur les réfugiés, un certain nombre d'États se sont engagés à développer des politiques nationales plus inclusives afin de permettre aux réfugiés de devenir des membres actifs de leur communauté d'accueil et de lui apporter une contribution. Huit États se sont engagés à intégrer les réfugiés à leurs plans et programmes de développement locaux, régionaux ou nationaux, tandis que d'autres ont pris

l’engagement de soutenir l’inclusion par des mécanismes bilatéraux de coopération au développement ou autres dispositifs. Plusieurs États se sont engagés à soutenir les politiques inclusives adoptées par des pays qui accueillent une population importante de réfugiés dans les secteurs tels que l’éducation. Dans plusieurs pays, des entités du secteur privé se sont engagées à employer ou à faciliter l’emploi des réfugiés. Malgré les restrictions imposées par la COVID-19, la dynamique visant à concrétiser les engagements pris lors du Forum mondial sur les réfugiés s’est maintenue, certains engagements ayant été adaptés et leur mise en œuvre accélérée afin de répondre à la pandémie, dont la lutte contre les effets socio-économiques causés par la COVID-19. Des plans d’application nationaux et régionaux ont été élaborés et les possibilités de les appliquer sont à l’étude.

16. Lors du Forum mondial sur les réfugiés, la Banque mondiale a annoncé une augmentation de 2,2 milliards de dollars E.-U. de financement au titre du sous-guichet régional de l’IDA-18 pour les réfugiés et les communautés d’accueil, qui poursuivra les investissements réalisés dans plusieurs pays qui abritent une population importante de réfugiés dans le cadre de ses projets IDA18. Ce financement pour les réfugiés et les communautés d’accueil vise à compléter d’autres actions d’assistance menées pour appuyer l’autonomie. Un groupe de sept banques de développement multilatéral s’est engagé conjointement à « fournir des financements rapides grâce à des instruments ou à des sources de financement spécifiques qui peuvent contribuer à alléger la charge pesant sur les services publics des pays d’accueil et soutenir les moyens de subsistance, l’inclusivité et la résilience pour tous ».

V. Conclusion

17. La pandémie de la COVID-19 a amplifié les problèmes auxquels sont confrontés les réfugiés, les déplacés internes et les apatrides. Elle a menacé les acquis obtenus ces dernières années en matière de développement et les progrès accomplis sur la voie de l’autonomie et de l’inclusion. Le HCR travaille avec les gouvernements et ses partenaires afin de maintenir l’élan impulsé et soutient les efforts visant à renforcer la résilience et à réduire la vulnérabilité. Aujourd’hui plus que jamais, une plus grande solidarité et un plus grand partage des responsabilités sont nécessaires pour concrétiser les engagements pris dans le Pacte mondial sur les réfugiés.
